

## **Post-doctorat CNRS dans le cadre du projet IGMs (ERC Grant Agreement n°312514)**

Dans le cadre du projet International Grievance Mechanisms and International Law & Governance (IGMs), financé par le Conseil Européen pour la Recherche (ERC) dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Programme-cadre de l'Union européenne (ERC Grant Agreement n°312514), le CNRS recrute un(e) post-doctorant(e) pour une durée de 12 mois renouvelable une fois (soit 24 mois au total), à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. Le(a) post-doctorant(e) doit être titulaire d'un doctorat depuis moins de deux ans. Le profil disciplinaire est ouvert aux champs de recherche suivants : anthropologie juridique, sociologie juridique, sciences politiques, relations internationales. La recherche consistera à compléter l'approche de droit international, qui est celle du projet, par une étude empirique des rationalités à l'œuvre dans la création et l'utilisation des mécanismes de plainte internationaux qui font l'objet du projet IGMs.

### **Contexte du post-doctorat : le projet IGMs**

Le projet International Grievance Mechanisms and International Law & Governance (IGMs), financé par l'ERC Starting Grant Agreement no. 312514, vise à explorer la contribution des mécanismes internationaux de plainte non-judiciables dans le développement du droit international et de la justice internationale. L'étude est fondée sur la constatation selon laquelle les lacunes de l'actuel système décisionnel international, producteur du droit international, sont particulièrement visibles dans le contexte des activités économiques transnationales : d'un côté, les activités de certains acteurs économiques ont des impacts importants sur les conditions environnementales et sociales dans les pays où ces acteurs opèrent tandis que, de l'autre, ceux qui sont directement affectés par les impacts de ces activités n'ont souvent pas de lien juridique direct avec l'acteur à l'origine des impacts, lien qui leur permettrait de traverser l'écran de l'État pour demander des comptes directement à l'acteur transnational. Cette recherche entend explorer ces « trous » en termes de régulation et de justiciabilité internationales à travers l'étude approfondie des quelques mécanismes internationaux de plainte qui permettent à des personnes de demander directement des comptes à une entité à propos des impacts de ses activités transnationales. Dans le cadre de ce projet, les mécanismes internationaux de plainte (IGMs pour International Grievance Mechanisms) se définissent comme des mécanismes de plainte non-judiciables créés de façon permanente par des instruments internationaux qui ne sont pas juridiquement contraignants, et qui visent à amener une entité – qu'elle soit publique ou privée – à rendre des comptes sur ses actions dans des situations où sa responsabilité juridique ne peut être déclenchée du fait de la nature des acteurs impliqués, du manque de lien juridique direct entre ces acteurs, et du caractère non-obligatoire des instruments internationaux dont les IGMs contrôlent le respect. Plus précisément, les IGMs sont :

1. Les mécanismes de plainte internes créés par des organisations internationales. A l'heure actuelle, les banques internationales de développement sont le seul type d'organisation internationale à avoir mis de telles instances en place. Il s'agit du groupe Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Banque africaine de développement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Leur IGMs examine les plaintes déposées par les personnes affectées ou susceptibles d'être affectées par les projets de développement que la banque soutient.

2. Le mécanisme de plainte créé par les Principes directeurs de l'OCDE (Organisation pour la Coopération Économique et le Développement) à l'intention des multinationales, lesquels prévoient la création par les pays adhérents des Points de Contact Nationaux (PCN). Les PCN peuvent examiner des « circonstances spécifiques » soulevées par le monde des affaires, des organisations de travailleurs, des organisations non-gouvernementales ou toute autre partie intéressée et relatives à la non-application des Principes directeurs par les entreprises qui opèrent sur ou depuis le territoire des pays adhérents.

Le projet fait l'hypothèse qu'une étude approfondie de ces mécanismes peut contribuer à éclairer les mutations touchant le droit international dans un contexte de gouvernance globale, du point de vue à la fois d'une meilleure régulation de la gouvernance globale et d'un meilleur accès à la justice.

Les candidat(e)s sont invités à prendre connaissance de la problématique de recherche de façon plus détaillée à <http://www.igms-project.org>

### **Missions du post-doctorat**

Le projet postule que l'exploration de ces mécanismes, à la frontière du droit et du non-droit, peut contribuer à une meilleure compréhension des mutations qui touchent le droit international et la justice internationale dans un contexte de gouvernance globale. En conséquence, le projet requiert d'étudier

le pourquoi et le comment des IGMs, en étudiant leurs instruments constitutifs et les plaintes portées devant eux, mais aussi en explorant la perception qu'ont leurs différents acteurs (créateurs / personnes ayant participé à la révision de ces mécanismes, praticiens qui y « siègent », plaignants et entités mises en cause) du rôle des IGMs. En plus des contributions et présentations académiques auxquelles le projet donnera lieu, le projet IGMs espère fournir à tous les types d'acteurs concernés des éléments pour mieux comprendre le fonctionnement, le rôle et les spécificités des mécanismes internationaux de plainte étudiés, ainsi que le rôle que les IGMs jouent dans la gouvernance des activités transnationales et pourraient jouer à l'avenir.

Le(a) post-doctorant(e) assistera la Principal Investigator (PI) du projet, Vanessa Richard, chargée de recherche au CNRS, dans la mise en place et la conduite d'entretiens avec les différents acteurs des mécanismes de plainte concernés par le projet IGMs, avec un accent particulier mis sur des affaires emblématiques que la PI aura précédemment identifiées. En concertation avec la PI et dans le respect des règles d'éthique de la recherche auxquelles le Conseil européen pour la Recherche souscrit, le(a) post-doctorant(e) définira une méthodologie d'enquête de terrain permettant d'explorer les hypothèses fondatrices du projet et ses principaux axes de travail (voir <http://www.igms-project.org/FR/apropos/DescriptionIGMs.pdf>). Ce travail empirique devra faire l'objet au minimum de deux contributions scientifiques, dans le temps du post-doctorat, dans des publications à rayonnement international ou dans des colloques internationaux.

### **Contraintes liées au poste**

Les candidat(e)s doivent avoir conscience de deux types de « contrainte » spécifiques à ce poste :

- La quotité de travail financée par l'ERC est de 100% de la durée légale de travail hebdomadaire, pendant toute la durée du post-doctorat. En conséquence, l'intégralité du temps de travail doit être consacrée à la mission du (de la) post-doctorant(e). Cela exclut que, durant la durée du contrat, le(a) post-doctorant(e) participe simultanément à d'autres projets ou activités de recherche.
- Le poste implique de nombreux voyages à l'étranger dont le départ et la durée ne pourront pas toujours être prévus longtemps à l'avance.

### **Localisation et rémunération**

Le post-doctorat sera basé à Aix-en-Provence (France), au Centre d'Études et de Recherche Internationales et Communautaires (CERIC), qui fait partie de l'Unité Mixte de Recherche 7318 CNRS / Aix-Marseille Université (<http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/>). Il sera encadré par la PI du projet, Vanessa Richard ([http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/uploads/CERICtrombinoscope/vanessa\\_richard\\_ENcvVR\\_formatCERIC.doc](http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/uploads/CERICtrombinoscope/vanessa_richard_ENcvVR_formatCERIC.doc)). Le recrutement sera effectué sous forme de contrat post-doctoral à durée déterminée de 12 mois, renouvelable une fois. La date prévue de début du contrat est le 1<sup>er</sup> février 2014. Le montant de la rémunération brute mensuelle est de 2.500 euros / mois (30.000 euros / an), soit environ 2.000 euros nets / mois, une fois les cotisations obligatoires déduites.

### **Conditions de recrutement et compétences attendues**

- Doctorat portant sur la sociologie juridique, l'anthropologie juridique, la science politique ou les relations internationales obtenu moins de deux ans avant la date prévue d'entrée dans les fonctions ;
- Expérience(s) précédente(s) d'enquête de terrain ;
- Maîtrise de l'anglais suffisante pour mener à bien les enquêtes ;
- Autonomie et rigueur dans la formulation de problématiques et la conduite d'enquêtes de terrain ;
- Capacité à dialoguer avec des chercheurs issus d'autres champs disciplinaires ;
- Rédaction d'articles de recherche.

Les compétences suivantes ne conditionnent pas l'obtention du poste mais peuvent constituer un avantage lors de la sélection :

- Maîtrise de l'anglais écrit (rédaction en anglais pour les candidats dont l'anglais n'est pas la langue maternelle) ;
- Maîtrise du français oral et écrit (pour les candidats dont le français n'est pas la langue maternelle) ;
- Maîtrise d'une autre langue que le français et l'anglais ;
- Expérience(s) précédente(s) d'enquête de terrain dans un ou des pays en développement.

Le poste ne comporte aucune condition de nationalité.

### **Procédure de recrutement**

Le dossier de candidature devra impérativement comporter les pièces et informations suivantes :

- Une lettre de motivation
- Un *curriculum vitae* détaillé, incluant la liste complète des publications et interventions dans des colloques

- Une copie (photocopie ou scan d'une qualité suffisante) du diplôme de doctorat
- Un rapport sur les travaux effectués de trois pages maximum (TNR 12, interligne simple), dans lequel le(a) candidat(e) montre quelles problématiques ses précédents travaux l'ont emmené(e) à aborder et avec quels résultats de recherche
- le nom, les fonctions et les coordonnées professionnelles complètes de deux personnes susceptibles d'être contactées lors du processus de sélection pour recommandation.

**Toutes les pièces du dossier doivent rappeler le nom complet du(e) la) candidat(e).**

**Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés au plus tard le 25 octobre 2013.**

Une première sélection sera effectuée sur dossier. Les candidats seront informés au plus tard le 12 novembre 2013 des résultats de leur candidature à cette étape. Les candidats présélectionnés seront ensuite convoqués pour un entretien avec la PI entre le 25 novembre et le 16 décembre. Les résultats définitifs seront communiqués aux candidats présélectionnés au plus tard le 20 décembre 2013.

### **Renseignements et dépôt des candidatures**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la responsable du projet IGMs, Vanessa Richard, vanrichard [à] yahoo [point] com

Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés au plus tard le 25 octobre 2013 :

- par courrier électronique à Vanessa Richard, vanrichard [à] yahoo [point] com. Veillez dans ce cas à ce que l'objet de votre email comporte l'acronyme « IGMs » dans son intitulé, de façon à ce qu'il ne passe pas par erreur dans les courriers non-sollicités.
- ou par courrier postal à Vanessa Richard, CERIC (UMR 7318), Bâtiment Cassin, Faculté de droit et de science politique, 3 avenue Schuman, 13628 Aix-en-Provence cedex 1 (France).

### **Catégories**

Gouvernance globale

Sociologie

Anthropologie

Science politique

Relations internationales

### **Mots-clés**

Post-doctorat, ERC, gouvernance, justice, droits humains, environnement, plainte, droit international, accountability